

COMMISSION DES FINANCES

Séance du 1<sup>er</sup> août 1924.

La Séance est ouverte à 15<sup>h</sup> 1/2 sous la Présidence de  
M. MILLIES LACROIX, Sénateur, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. PAUL DOU-  
MER. R.G.LEVY. HENRY CHERON. ROUSTAN.  
BLAIGNAN. LEON PERRIER. MILAN. DAUSSET.  
RAIBERTI. REYNALD. LUCIEN HUBERT. JEAN MOREL.  
GUILLIER.

x+x+x+x+x+x+x

CREDIT SUPPLEMENTAIRE POUR LES DEPENSES DE  
LA CHAMBRE DES DEPUTES.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons à examiner la proposition  
de loi, adoptée par la Chambre des Députés, concernant l'ou-  
verture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses  
de la Chambre des Députés pour l'exercice 1924.

Le crédit qu'il s'agit d'ouvrir aura un double objet,  
une partie en sera affectée à l'installation des locaux des  
grandes commissions et l'autre partie servira à payer  
l'affranchissement de la correspondance des Députés, lors-  
que cette correspondance aura été faite dans l'intérieur du  
Palais-Bourbon.

Une tradition déjà très longue veut que nous votions,  
sans les discuter, les crédits demandés par la Chambre des  
Députés pour les dépenses de cette assemblée. Mais la dépen-  
se que l'on veut amorcer ainsi ne constitue point une dé-  
pense ordinaire. J'ai donc pensé qu'il était de mon devoir

d'appeler expressément la Commission à délibérer sur la proposition qui nous est soumise.

J'ajoute que j'ai reçu ce matin la visite du Président et des questeurs de la Chambre qui m'ont exposé la situation pénible de certains de leurs collègues à qui leur indemnité parlementaire ne permet pas de faire face aux nombreuses dépenses que nécessite l'accomplissement de leur mandat.

M. ROUSTAN.- Quelle dépense entraînera cette mesure ?

M. LE PRÉSIDENT.- Il est impossible de la chiffrer dès maintenant.

M. DAUSSET, RAPPORTEUR SPECIAL.- Comme M. LE PRÉSIDENT j'ai reçu, ce matin, la visite du Président et des questeurs de la Chambre des Députés qui ont insisté pour que je dépose mon rapport aujourd'hui. Je leur ai fait observer que la dépense qu'ils allaient engager ainsi serait des plus importantes. Mais je ne crois pas, toutefois, que nous devions aborder le fond de la question. Jamais le Sénat, ni sa Commission des Finances ne se sont ingérés dans l'organisation intérieure de l'autre Assemblée. Le bureau et la commission de comptabilité de celle-ci croient devoir prendre la responsabilité de cette réforme, j'estime qu'il ne nous appartient pas de nous y opposer. Je conclus donc à l'adoption de la proposition de loi.

M. PAUL DOUMER.- Il est en effet de tradition que chaque Chambre est souveraine en ce qui regarde son organisation intérieure et son budget propre. Nous serions donc malvenus à nous opposer à l'adoption de la proposition qui nous est actuellement soumise.

Ceci dit, je crois que les Députés, en agissant comme

ils le font, commettent une faute. Il ne nous appartient pas de l'empêcher; laissons leur en la responsabilité et gardons-nous de les imiter.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je partage le sentiment de M. LE RAPPORTEUR SPECIAL. Il a toujours été admis que chaque assemblée était maîtresse de ses dépenses. Je pense que l'Assemblée issue du suffrage universel sait ce qu'elle se doit à elle-même.

De plus, si j'entrais dans l'examen du fond de la question, ce serait pour dire que je suis de l'avis du bureau de la Chambre.

Les grandes commissions de la Chambre n'ont ni locaux, ni archives; par contre, une grande partie du Palais-Bourbon est occupée par des fonctionnaires qui y ont leur logement. C'est là une mauvaise méthode. Les palais législatifs sont faits pour la législation, non pour le logement de fonctionnaires, si intéressants soient-ils. C'est l'opinion des nouveaux questeurs de la Chambre et je les en félicite. Ils ont besoin de crédits pour organiser leurs grandes commissions sur le modèle de notre commission des finances. Je ne vois pas comment nous pourrions leur refuser ces crédits. Quant à la franchise postale qu'ils se proposent d'établir, par un moyen détourné, en faveur des députés, je crois que c'est une bonne chose.

Il serait vain de se dissimuler qu'en raison de la cherté de la vie l'indemnité parlementaire est insuffisante et dérisoire. Comment de jeunes députés sans fortune pourraient-ils vivre avec 27.000 Frs qui ne représentent même pas 6 ou 7.000 Frs d'avant guerre ?

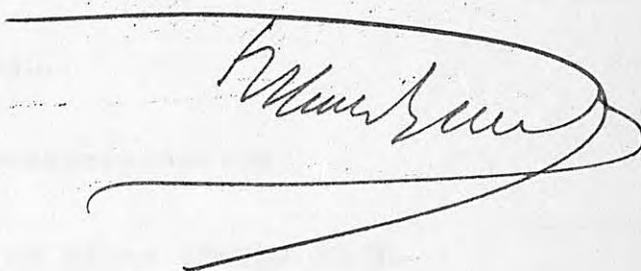
Pour ces raisons de forme et de fond, j'appuie les conclusions de M. le Rapporteur Spécial et je déclare que je voterai la proposition.

A l'unanimité de 11 votants la Commission adopte les conclusions de M. le Rapporteur Spécial tendant à l'adoption de la proposition de loi. En conséquence, M. le Rapporteur Spécial est autorisé à donner lecture à la tribune de son rapport et à en demander la discussion immédiate.

La Séance est levée à 16 heures.

Le Président

de la Commission des Finances :

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the Finance Commission mentioned in the text above. The signature is written in a cursive style and is enclosed within a large, sweeping loop that extends across the width of the signature.